

28. Norwegian Church Relief.
29. Orthopedic and Rehabilitation Hospital.
30. OXFAM.
31. Programmes d'éducation en faveur des enfants défavorisés.
32. Ramakrishna Mission.
33. Save the Children Fund.
34. Service civil international.
35. Service œcuménique de secours et d'aide au Bangladesh du Conseil œcuménique des églises.
36. Service Quaker.
37. Service Rangpur Dinajpur d'aide de la Fédération luthérienne mondiale.
38. Service social international.
39. Service volontaire international.
40. Services de secours catholiques.
41. Services Holt en faveur de l'enfance.
42. Seventh-Day Adventist Janakalyan Sanstha (SAJA/Bangladesh).
43. SOS Children's Village International.
44. The Swedish Free Church Aid Uncle Erik's Children Help.
45. UCJR.
46. Union internationale de protection de l'enfance.
47. War-on-Want.
48. World Relief Commission.
49. World Vision Relief Organisation.

B. — Liste des organisations bénévoles locales représentées au Bangladesh

1. Croix-Rouge du Bangladesh.
2. Bangladesh National Council of Churches.
3. Bangladesh Mahila Punarbaswan Kendriya Sanghastha.
4. Bangladesh National Society for the Blind.
5. Bangladesh Volunteer Service Corps.
6. Bangladesh Medical Association.
7. Bangladesh Punargathan Sahayak Samity.
8. Bangladesh Work Camps Association.
9. Hôpital du Bangladesh.
10. Institut féminin de formation professionnelle.
11. Fondation Gandhi pour la paix.
12. Programme d'aide au Conseil national des femmes du Bangladesh.

[Original : anglais]
[13 mars 1973]

1. Dans son rapport du 1^{er} janvier 1973 [S/10853], le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des mesures qu'il envisageait de prendre en réponse à une communication du Premier Ministre du Bangladesh en date du 14 octobre 1972, dans laquelle ce dernier demandait que les Nations Unies poursuivent leurs activités de secours, notamment dans les domaines de l'alimentation et des transports, lorsque l'opération de secours des Nations Unies à Dacca prendrait fin le 31 mars 1973. En plus de ses efforts en vue de mobiliser l'aide internationale nécessaire pour assurer l'approvisionnement de la population du Bangladesh en céréales alimentaires, le Secrétaire général se proposait de maintenir à Dacca un bureau des Nations Unies sous une forme modifiée, lequel serait chargé d'aider à la solution des problèmes que poseraient les opérations de secours en 1973.

2. Après un nouvel examen de la situation en ce qui concerne l'approvisionnement en denrées alimentaires et les perspectives qui en découlent pour l'année en cours, et à la suite de consultations avec les gouvernements disposés à aider le Bangladesh, le Secrétaire général a décidé d'installer à Dacca l'organisation modifiée qui avait été envisagée. Cette organisation portera le nom de Bureau spécial des secours des Nations Unies au Bangladesh et entrera en fonction comme prévu le 1^{er} avril. Les fonctions de ce bureau, conformes aux vœux exprimés par le Premier Ministre dans sa lettre du 14 octobre 1972, sont indiquées aux paragraphes 88 et 89 du rapport du Secrétaire général du 1^{er} janvier 1973.

3. A Dacca, le Bureau sera placé sous la direction d'un chef de mission, représentant spécial du Secrétaire général. Le Secrétaire général a nommé à ce poste M. Francis Lacoste, qui entrera en fonctions le 1^{er} avril 1973, date à laquelle prendront fin celles de M. Victor Umbricht, l'actuel chef de mission.

4. Sir Robert Jackson reste le Secrétaire général adjoint chargé au Siège de la responsabilité d'ensemble des opérations de secours.

DOCUMENT S/10857*

Lettre, en date du 4 janvier 1973, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte

[Original : anglais]
[5 janvier 1973]

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler d'urgence votre attention sur les dernières manifestations de la persistance des autorités d'occupation israéliennes à changer la structure physique, géographique et démographique des territoires arabes occupés en déplaçant la population, en détruisant des villes, des villages et des habitations, y compris des camps de réfugiés, et en créant des colonies de peuplement, en violation des principes du droit international, des dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre,

du 12 août 1949⁸, ainsi que des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Les autorités d'occupation israéliennes de la bande de Gaza et de la région de Rafah prennent actuellement une nouvelle série de mesures d'expropriation foncière, de destruction d'habitations et de déplacement de la population civile dans la région de Rafah et à Khan Younes. Ces mesures sont destinées à consolider l'occupation illégale par les forces israéliennes sous le prétexte de construction de nouvelles routes. L'une de ces routes traversera le centre de la ville de Rafah et l'actuel

* Distribué également comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/8998.

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.